

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Présents : Mmes et Mrs Daniel SALLES, Nadège TOURNEBIZE, José MULA, Patrice RONDET, Alexandre CARCOUET, Carole LOUBAT, Brice CASSOUX, Florence LANCIAL, Philippe PLANCHE.

Excusés : Catherine LECLECH, Emmanuelle TEXIER, Samuel SWITEK, Sandie CHAISE, Elodie FACY

Procurations : Catherine LECLECH pour Nadège TOURNEBIZE

Secrétaire de séance : Nadège TOURNEBIZE.

Ouverture de la séance à 19h.

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2021

Aucune remarque

2- Réorganisation de la médiathèque communale

Madame Carole LOUBAT explique que la médiathèque d'Egliseneuve Près Billom (EPB) va connaître une nouvelle organisation dans les jours à venir.

A savoir qu'à sa demande, Juliette VOGEL va passer à temps complet sur son poste de secrétaire de Mairie à compter du 15 mars. Lilou BOUCHEIX va reprendre ses fonctions sur la base de 8h par semaine les mercredis jusqu'à la fin de son contrat (25 septembre 2022). Ces 8h pourront être répartis sur la semaine au besoin (ex : accueil des scolaires). La médiathèque compte une équipe de 12 bénévoles dévoués qui participent aux permanences les mardis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

À la suite de cette annonce, les bénévoles ont communiqué leur désaccord via un courrier adressé au conseil municipal ainsi qu'aux habitants de la commune. « *Est-ce à nous, bénévoles, de prendre en charge ce service public ?* » En effet, cette organisation temporaire les amène à s'interroger sur l'organisation de la médiathèque une fois que le contrat de Lilou sera terminé. A savoir que la médiathèque sera régie par l'adjoint à la Culture et une équipe de bénévoles.

Madame Carole LOUBAT a donc rencontré les coordinatrices du réseau de la ComCom à plusieurs reprises pour faire le point sur les possibilités de fonctionnement de la médiathèque par des bénévoles et est dans l'attente d'une rencontre avec les responsables de la Médiathèque Départementale (MD). Il serait très constructif de proposer une rencontre avec l'ensemble de ses partenaires dans le but de proposer une organisation optimale et pérenne. Voici les informations recueillies.

Il faut savoir que la médiathèque d'EPB est un **établissement public géré par la commune**.

Actuellement, nous sommes adhérents au réseau de bibliothèques de la Communauté de Communes. Il existe une convention de fonctionnement qui relate les missions et engagements des 2 parties. Nous pouvons compter sur ce réseau pour l'informatisation des bibliothèques, la création d'un catalogue commun, une mutualisation des moyens en conservant l'indépendance de chaque structure, une circulation documentaire, des formations, des animations et des acquisitions intercommunales.

La Mairie quant à elle conserve la gestion de ce service public communal de lecture publique et les bibliothécaires professionnels et/ou bénévoles intercommunaux assurent son fonctionnement. Cependant, nous ne bénéficions pas du fond de la ComCom.

Aussi, la Médiathèque Départementale a émis des critères de recommandations pour ce qui concerne la gestion des bibliothèques en fonction du nombre d'habitants : au moins 2 bénévoles formés (formation de base MD) pour une population comprise entre 800 et 2 000 habitants.

C'est donc sur ce critère que la référente bénévole (Viviane CLERC) et Lilou BOUCHEIX vont suivre une formation de 4 jours en avril et mai de cette année sur la gestion d'une bibliothèque. A noter que Viviane CLERC a été nommée pour assurer le bon fonctionnement des permanences et être le lien avec le réseau de la ComCom.

A savoir que nous sollicitons également la Médiathèque Départementale (MD) pour renouveler notre fond. Il s'agit de réceptionner 200 livres 4 fois par an (navettes) et de se rendre sur place 2 fois par an pour sélectionner 400 multimédias (CD, DVD).

Il est nécessaire de se mettre d'accord sur une orientation de gestion de la médiathèque. Quel projet pour demain ? Notre souhait est de développer l'accueil du jeune public. C'est dans ce sens-là que nous avons commencé à définir de nouveaux espaces.

En considérant que la gestion de la médiathèque sera uniquement faite par des bénévoles intercommunaux voici nos premières possibilités :

- Désherber* régulièrement le fond communal (définir des critères avec l'appui des coordinatrices réseaux, échanges avec les bénévoles et faire voter une nouvelle délibération)
- Conserver un budget communal pour nos acquisitions (2€ / habitants comme le recommande le Centre National du livre soit 1 500 €) : ceci sous-entend une implication des bénévoles pour les achats des livres, le pré-catalogage, la cotation, la couverture, le classement, le désherbage.
A savoir qu'il est important d'avoir un budget communal pour pouvoir bénéficier d'aides financières et/ou subventions
- Disposer d'un budget spécifique pour les abonnements de 400 €
- Possibilité d'intégrer le fond de la ComCom à la prochaine commission culture pour bénéficier de livres récents en permanence : ceci sous-entend peu d'implication des bénévoles car pas de catalogage, ni de cotation, ni de couverture, ni de désherbage, juste du classement lors des prêts/retours
A savoir que le fond est localisé à la médiathèque d'EPG et est renouvelé 2 fois par an par les coordinatrices du réseau
- Possibilité de continuer ou/non à solliciter la MD pour renouveler notre fond avec des sélections de livres/multimédias via des navettes et/ou des choix sur place (le réseau de la ComCom peut accompagner) : ceci sous-entend peu d'implication des bénévoles car pas de catalogage, ni de cotation, ni de couverture, ni de désherbage, juste du classement lors des prêts/retours et choix sur place pour ceux qui le souhaitent. Le fond est renouvelé plusieurs fois par an selon nos besoins mais ne reste pas à la médiathèque d'EPB
(informations à vérifier lors d'une rencontre à programmer avec les responsables de la MD)

* les livres soumis au désherbage doivent faire état d'une délibération et peuvent alors être vendus ou proposés aux EHPAD, MARPA... ou associations avant de les mettre à la destruction

Quels que soient nos choix, nous nous engageons à ce que la médiathèque reste ouverte et offre un service public de qualité. Nous souhaitons poursuivre l'accueil du RPI, du RPE et de l'ALSH. Il nous tient à cœur que les bénévoles viennent avec envie et trouvent leur place. Nous ne mettrons pas en place de charte du bénévole. Nous souhaitons créer une fiche du bénévole

en bibliothèque où chacun précise ces jours de préférence pour les permanences, les activités souhaitées (permanence, animation, classement...) et s'il y a un besoin de formation. En fonction des nécessités, nous ferons un appel à bénévoles sur l'intercommunalité.

Nous souhaitons également travailler en collaboration avec d'autres bibliothèques du réseau notamment Bongheat pour proposer des animations tels que des soirées jeux. Nous aimerions également solliciter l'école d'EPB et l'ALSH pour apporter une touche déco en lien avec les livres pour que les enfants puissent redécouvrir ce lieu culturel et social.

Comptant sur l'implication de tous, la municipalité et les bénévoles, nous espérons que l'on arrivera à trouver un équilibre et avancer ensemble !

NB : il est prévu de prendre contact avec la MD pour une rencontre et de faire le retour des décisions d'orientation aux bénévoles le samedi 26 mars en présence d'une partie de l'équipe municipale

Sources :

- rencontres avec les coordinatrices du réseaux,
- Convention de fonctionnement du réseau des bibliothèques de Billom Communauté 2020,
- https://www.culture.gouv.fr/content/download/56899/file/criteres_habitants.pdf

Le conseil municipal valide la nouvelle organisation de la bibliothèque à l'unanimité.

3- Travaux enfouissement réseaux télécom au Mas et demande FIC 2022 (D)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications aux abords du poste du Mas d'Auteyras.

Un avant-projet a été réalisé par le Territoire d'énergie du PDD – SIEG 63 auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie – SIEG 63 – le conseil départemental du Puy de Dôme et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.
- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le Territoire d'énergie du PDD – SIEG 63 en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **20 000 euros HT, soit 24 000 euros TTC**
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental du PDD finance à hauteur du taux FIC de la commune (20%), pondéré par son coefficient de solidarité (1.15), le coût HT des travaux restant à la charge de la commune, soit $20\,000 \times 20\% \times 1.15 = 4\,600$ euros

Délibération : Vote favorable à l'unanimité.

4- Travaux Eclairage Public au Mas

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux d'éclairage public sont nécessaires au Mas d'Auteyras suite au renforcement BT poste du Mas.

Il présente le plan et le devis de ces travaux du SIEG qui s'élève à 18 000 € HT. Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit 9 000 €. Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Délibération : Vote favorable à l'unanimité.

5- Projet architecte lotissement communal du Mas : informations

Présentation de l'esquisse du plan d'aménagement du lotissement communal du Mas. Cf. doc **Débat.**

Un groupe du travail va se réunir pour apporter les modifications nécessaires.

6- Logements locatifs Champlong : informations

Après réflexion, il paraît peut-être plus judicieux et simple de construire 2 maisons individuelles pour location, plutôt que 5 ou 6 logements. Le maintien d'une maîtrise d'ouvrage communale, la gestion des locataires, la maîtrise du risque financier pour la commune sont autant d'arguments qui nous obligent à de la prudence.

Remarque de Mme Texier : logement groupé serait moins énergivore c'est dommage.

Remarque : la revente d'une maison si la commune est en difficulté serait plus facile que la revente d'appartements.

Il serait possible de prendre un constructeur.

L'idée serait de lancer le projet en septembre afin de pouvoir terminer l'aménagement routier du lotissement.

7- Projet mise en accessibilité école Maxime Auguy

Actuellement, une réflexion est en cours avec l'architecte Sandrine MONEYRON, Aude LENOIR de l'ADHUME (rénovation énergétique), le Parc Livradois Forez et le CAUE pour travailler sur le meilleur projet d'extension (liaison entre classe CE1 et cantine + bureau direction).

8- Vente parcelle communale ZN 279 de 96 m2 à Mme PIERCY-GARON

Mme PIERCY-GARON a déposé une demande de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension d'une maison à Train sur la parcelle ZN 131.

Son projet d'extension de la maison est positionné sur la parcelle ZN 131 avec une bande de 1,50m constructible autorisée, située sur la parcelle ZN 278 qu'elle va acheter à Monsieur Boissière propriétaire, sous réserve d'obtention du permis de construire. A noter que Monsieur Sion, exploitant agricole de cette parcelle, m'a donné son accord.

Elle souhaite acquérir la parcelle communale ZN 279 de 96 m2 à un prix de 8€/m², soit 768 euros, pour des facilités d'accès et de stationnement.

Délibération : Vote favorable à l'unanimité

9- Convention entretien appareils défense incendie SIAEP

Notre commune, soucieuse de maintenir un bon état de fonctionnement des hydrants raccordés au réseau d'eau potable sous pression, a missionné le SIAEP depuis 2008 pour assurer ce contrôle.

Un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Puy-de-Dôme a été adopté en 2017. Ce dernier définit de manière concrète les dispositifs de lutte de défense extérieure contre l'incendie :

- bouche ou poteau raccordés sur le réseau d'eau potable,
- aménagement de points d'eau naturels, réserves ou bâches.

De ce cadre, le SIAEP propose une convention pour assurer à une fréquence biennale l'entretien courant des hydrants et leur contrôle de bon fonctionnement :

- Mesure du débit et de la pression,
- Contrôle de fonctionnement et des abords,
- Mise à jour des caractéristiques techniques,
- Compilation de l'ensemble des données.

Délibération : Vote favorable à l'unanimité

10- Personnel : création de 3 emplois non-permanents

Pour information, Virginie BEUF travaille désormais à plein-tps au SIBEM et ne s'occupe donc plus de l'entretien des bâtiments communaux. L'emploi permanent est pour l'instant vacant. Monsieur Michel DUBOST doit normalement prendre sa retraite en septembre 2022. Hugo BARDIN devrait le suppléer.

Il est proposé 2 créations d'emplois non-permanents :

- un emploi d'agent polyvalent : bibliothèque, mairie, ménage mairie, à raison de 20h hebdomadaire, du 15 mars au 25 septembre 2022 (Lilou) ;
- un emploi d'agent d'entretien, du 14 mars au 31 août 2022 à raison de 8h hebdomadaire (Myriam CHABANAT) ;

Délibération : Vote favorable à l'unanimité

11- Changement d'un délégué suppléant suite à démission : vote à bulletin secret (D)

Mme Sandie CHAISE, déléguée suppléante au SIBEM, souhaite démissionner de cette fonction pour raisons personnelles. Madame Florence LANCIAL se porte candidate pour la remplacer.

Vote à bulletin secret et délibération : Mme Lancial est élue à l'unanimité.

12- Opération Solaire Dôme

SOLAIRE Dôme est une opération collective qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc ($\approx 60 \text{ m}^2$), avec vente de la production électrique.

Dans un premier temps, le modèle du 9 kWc permet de combiner les intérêts suivants :

- renforcer l'engagement des collectivités dans une démarche de transition énergétique (notamment sur le volet production) pour qu'elles constituent une référence pour leurs administrés et les acteurs du territoire ;
- Aider les collectivités, notamment celles « obligées PCAET » au sens de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, à passer dans l'opérationnalité en

investissant dans des solutions de production d'électricité verte tout en participant globalement à la diversification énergétique du territoire ;

- Offrir l'opportunité aux collectivités d'investir dans une opération « blanche » de production d'énergie renouvelable sans peser sur leur budget en disposant d'une recette financière liée à la vente de l'électricité venant couvrir le coût de l'installation et de son fonctionnement sur la base d'un contrat de vente de 20 ans ;
- Solliciter une surface de toiture couramment disponible sur les équipements publics (≈ 60 m²).

La suite de l'opération consiste à monter un marché groupé à l'échelle de l'EPCI pour mettre en œuvre les installations de 9 kWc que chacune des collectivités aura sélectionnées.

L'intercommunalité apportera son appui administratif et juridique pour lancer le marché de travaux et les marchés annexes (bureau de contrôle). L'Aduhme apportera son appui technique à l'EPCI et aux communes. Ce marché prendra la forme d'un marché à bon de commande. Il sera ensuite exécuté par chaque membre. La collectivité s'acquittera donc de son (ou ses) bon(s) de commande directement auprès de l'entreprise lauréate.

Analyse des bâtiments publics :

EPCI Collectivité	CC Billom Communauté Egliseneuve-Près-Billom			
	Puissance (kWc)	Production d'électricité (kWh/an)	Ratio de productivité (kWh/kWc)	Niveau d'opportunité photovoltaïque
Centre culturel Jacques Brun	36 kWc	41 028 kWh	1 140 kWh/kWc	Très forte
Ecole	9 kWc	10 033 kWh	1 115 kWh/kWc	Moyenne
Eglise	9 kWc	10 287 kWh	1 143 kWh/kWc	Moyenne
Garderie	9 kWc	9 891 kWh	1 099 kWh/kWc	Moyenne
Mairie	9 kWc	10 242 kWh	1 138 kWh/kWc	Moyenne
Médiathèque	7 kWc	7 825 kWh	1 145 kWh/kWc	Moyenne
Prieuré	0 kWc	0 kWh	0 kWh/kWc	Nulle
Salle de la Barrière	9 kWc	9 300 kWh	1 033 kWh/kWc	Forte
Vestiaire foot	9 kWc	8 909 kWh	990 kWh/kWc	Moyenne
Total général	97 kWc	107 513 kWh		

Locaux correspondant à une puissance de 9kWc :

	Production d'électricité (kWh/an)	Budget prévisionnel hors subventions	Niveau d'opportunité	Souhait de la collectivité d'engager le bâtiment dans un marché groupé par l'EPCI
Ecole	10 033 kWh	20 400 €	Moyenne	?
Eglise	10 287 kWh	20 400 €	Moyenne	?
Garderie	9 891 kWh	20 400 €	Moyenne	?
Mairie	10 242 kWh	20 400 €	Moyenne	?
Salle de la Barrière	9 300 kWh	19 200 €	Forte	?
Vestiaire foot	8 909 kWh	20 400 €	Moyenne	?
Total général	58 661 kWh	121 200 €		

La fiche d'intention, intégrée au document joint, permet aux communes intéressées de prendre une **position de principe** sur le choix d'équiper une ou plusieurs toitures en installation de 9kWc, cible de la démarche *Solaire Dôme*. Elle est à renvoyer complétée **avant fin mai 2022**.

Si la commune devait être intéressée par la démarche, son engagement formel (= délibération) n'est pas encore demandé ; cette étape sera formalisée par la suite (été 2022 ?) afin de préparer la phase des marchés de travaux.

Débat.

Il est demandé si la salle de la barrière supportera le poids de ces panneaux ?

La question est de savoir si la commune est partante sur cette idée

Certains demandent à ce que cela ne soit pas coûteux pour la commune

Quid de l'entretien des panneaux ?

Quid du recyclage ?

Nous allons apporter des réponses à ces questions.

13- Demande de subvention ESAT Escolore (D)

L'ESAT souhaite mener un projet de film nommé « Le sens des masses » dont l'objet est de valoriser la place qu'occupent les personnes en situation de handicap visuel au sein de notre société. Il s'agit d'une docufiction en 10 épisodes réalisés par l'association Dersu et Uzala, tournée à l'ancien collège des Jésuites de Billom.

Ce projet est mené en partenariat avec la communauté de communes Billom communauté, ainsi que par la DRAC et l'ARS dans le cadre du programme *Culture et Santé*.

L'ESAT sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Délibération : Vote favorable à l'unanimité

14- Organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Permanences à prévoir ; Commission révision listes électorales le 19 mars 2022.

Il sera envoyé un doodle pour connaître les disponibilités de chacun.

15- Orientations budgétaires : informations

Préparation du budget en cours.

L'exercice 2022 sera en investissement une année plus « calme ».

Pas de gros investissement cette année.

Un programme de voirie est prévu pour le mois de mai – juin.

L'enfouissement de réseau au Mas est en cours et celui du Coudert et la Pireyre est terminé.

Un nettoyeur haute pression est prévu dans l'année.

16- Questions diverses

○ Subvention Ukraine

Suite au conflit actuel en Ukraine, des collectivités locales ont indiqué à leur comptable public leur volonté d'exprimer leur générosité à l'égard de la population ukrainienne.

L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°

2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du CGCT avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale, indique que : "Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire".

Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité. Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 500 euros.

Délibération : Vote favorable à l'unanimité

- Communauté de Communes : cf. compte-rendu conseil communautaire
- SIBEM

Le car est réparé, c'était le turbo et la vanne EGR. Le coût de location d'un nouveau bus est de 200€ par jour. Coût estimatif de la réparation et de la location 10.000 €, d'où la réflexion de renouveler ce bus.

Fin de la séance à 21h45.